



F. Chéhu

Prime « Macron » 2021 : la FFE demande au Gouvernement la prise en compte des personnels des poney-clubs et centres équestres

A l'issue des mesures annoncées par le Premier ministre lors de la 3^e conférence du dialogue social ce lundi 15 mars concernant l'emploi et les jeunes, **la Fédération Française d'Équitation (FFE) demande au Gouvernement d'intégrer tous les personnels des poney-clubs et des centres équestres dans les métiers dits de la « deuxième ligne ».**

Comme en 2019 et 2020, les entreprises auront la possibilité de verser à leurs salariés une prime défiscalisée, exonérée de cotisations sociales, d'un montant maximum de 1 000 euros. Cette prime pourra atteindre 2 000 euros en 2021 pour les entreprises et les branches qui auront soit conclu un accord d'intéressement avant la fin de l'année, soit ouvert une négociation sur la valorisation des métiers dits de la « deuxième ligne ».

Parce qu'ils font eux aussi partie de ces travailleurs de « deuxième ligne » car contraints d'assurer quotidiennement les soins, l'entretien et l'activité physique indispensables au bien-être des poneys et chevaux, dans des conditions très particulières durant la crise sanitaire, la FFE en appelle au gouvernement pour que les salariés des clubs soient tous éligibles au doublement du plafond de cette prime.

Alors qu'une concertation entre la Ministre du Travail et les partenaires sociaux devrait être lancée dans les prochains jours, la FFE mobilise déjà les pouvoirs publics et les représentants de la branche professionnelle pour que le travail des salariés des clubs puisse être valorisé, encouragé et récompensé.

CONTACTS PRESSE

FFE Communication (+33 254 944 645) - communication@ffe.com

Agence Consulis - Véronique Gauthier (+33 672 770 600) & **Valérie Bleys** (+33 786 615 546) - agenceconsulis@gmail.com